

<u>Photo</u>	Indiquez une adresse mail par famille lue quotidiennement pour les informations directes PARENTS/ DIRECTION DE L'ECOLE (un groupe de parents sera constitué)
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p>-----@-----</p> <p>-----@-----</p> </div> <p>(2 adresses mail si les parents sont séparés)</p> <p>J'autorise à utiliser les mails communiqués pour la correspondance avec l'école avec les adresses herve.andrio@ac-nice.fr et ecole.0061563S@ac-nice.fr</p>

inscription en mairie

NOM : _____

Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/20__ à _____

Nationalité : _____ N° départ : _____

Sexe : Niveau : PS MS GS CPO CE1

Garçon Nombre CE2 CM1 CM2

Fille d'enfant(s) à charge : _____

CANTINE **PERISCOLAIRE**

lundi matin

mardi après la classe

mercredi **AUTORISATION APC**

jeudi **Accompagnement**

vendredi **Pédagogique**

Complémentaire

OUI NON

FAMILLE		Représentant légal 1	Représentant légal 2
Célibataire <input type="checkbox"/>	NOM		
Marié <input type="checkbox"/>	PRENOM		
Tuteur <input type="checkbox"/>			
Autre(s) <input type="checkbox"/>			

ADRESSE(S)	
Légal 1	
	commune
Profession	
Légal 2	
	Commune
Profession	
CONTACTS	Père Mère Domicile

Communication des coordonnées: OUI NON

Inscrit(e) à le _____ après avoir été radiée à l'école _____
située à _____

Je soussigné(e) _____ agissant en qualité de responsable autorise M ANDRIO à prendre les mesures nécessaires à la sécurité de mon enfant, téléphoner au médecin en cas de maladie en ou prévenir les pompiers en cas d'urgence (préciser le nom du médecin) :DR _____ **Signature obligatoire :**

DOCUMENTS OBLIGATOIRES	
	LIVRET DE FAMILLE : parents et enfants
	JUGEMENT DE GARDE (pour une situation familiale particulière)
	2 JUSTIFICATIFS DE DOMICILE (quittance EDF/ EAU...)
	CERTIFICAT DE RADIATION (en cas de changement d'école)
	CARNET DE SANTE +
	ATTESTATION DES VACCINATIONS OBLIGATOIRES (ou de conte- indication)
	2 PHOTOGRAPHIES (format d'identité)

Signature obligatoire :

LIRE ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT :

Les élèves nés depuis le 1er janvier 2018, doivent être vaccinés contre 11 maladies :

- la diphtérie,
- le tétanos,
- la poliomyélite,
- la coqueluche,
- les infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type b,
- l'hépatite B,
- les infections à pneumocoque,
- les infections invasives à méningocoque de sérogroupe C,
- la rougeole,
- les oreillons ,
- la rubéole .

Ces 11 vaccinations sont pratiquées dans les 18 premiers mois de l'enfant et sont exigibles, pour l'entrée ou le maintien en collectivité.